

DÉPARTEMENT
CORREZE
CANTON
TULLE
COMMUNE
TULLE
Secrétariat Général SC

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté portant interdiction d'utiliser les terrains de Laval Verdier et la Cible les samedi 01 et dimanche 02 février en raison des mauvaises conditions météorologiques**

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que des matchs, rencontres sportives et entraînements doivent être organisés sur les terrains de Laval Verdier et la Cible les samedi 01 février et dimanche 02 février 2025,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation de ces terrains et ce, en raison des mauvaises conditions météorologiques,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : En raison des mauvaises conditions météorologiques, l'utilisation de l'ensemble des terrains de Laval Verdier et la Cible est interdite les samedi 01 février et dimanche 02 février 2025.

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Centre Culturel et Sportif
- Clubs Sportifs

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 01/02/2025

Le Maire-adjoint,

Jérémy NOVAIS



contrôle de Légalité le : 03 FEV. 2025

de l'accusé de réception : 03 FEV. 2025

APN - 01022025